



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Primature/Primati

Commission Nationale des Marchés Publics

En collaboration avec Université d'Haïti (UEH)

Dans le cadre de la chaire

« Formation, Etudes et Recherche en marchés publics »

Concours national de mémoire sur les marchés publics

2ème édition

Août 2025 – Juin 2026

RÈGLEMENT

Août 2025



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Primature/Primati

Commission Nationale des Marchés Publics

1ère Partie : Présentation du concours

Préambule

Ce règlement précise les modalités générales de la **deuxième édition du concours** « Mon Mémoire en 180 jours en Marchés Publics » lancée par la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) et l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) **dans le cadre de la chaire « Formation, Etudes et Recherche en marchés publics »**.

1- Description du concours : nature, objectif et durée

Il s'agit d'un concours national de rédaction de mémoire de licence portant sur les marchés publics. Il est organisé dans le but de promouvoir la recherche en marchés publics et s'adresse aux finissants du 1^{er} cycle universitaire des entités de la chaire. Les travaux retenus seront gardés dans la bibliothèque de la CNMP puis publiés selon les moyens et ressources de la chaire.

La durée du concours est de **six (6) mois** à partir de la date confirmant la sélection des dix (10) finalistes. Il comprend différentes phases : une phase d'intégration consistant à sensibiliser les candidats à la thématique ; une phase éliminatoire visant à sélectionner les dix (10) meilleurs travaux et une autre phase qui détermine les trois premiers gagnants.

Le retrait du présent règlement peut se faire sur le site de la CNMP (www.cnmp.gouv.ht), le site de l'UEH ou dans les différents décanats.

2- Objectif du concours

Ce concours est un outil de promotion des marchés publics auprès des jeunes universitaires. La CNMP veut susciter et entretenir l'intérêt des étudiants pour les achats publics, afin de promouvoir les règles et les bonnes pratiques des marchés publics.

Pour cette deuxième édition l'objectif vise plus spécifiquement à renforcer les actions de sensibilisation et de formation en matière d'Ethique et d'Intégrité en Marchés Publics à travers la sensibilisation des candidats et leur encadrement dans leurs démarches de mise en œuvre de leurs dispositifs et travaux de recherche.

3- Thématique

La thématique retenue pour cette édition est « Ethique et Intégrité dans les marchés publics ». Plusieurs sous thématiques sont proposées et guideront les choix de sujets et d'objets de recherche des candidats.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Primature/Primati

Commission Nationale des Marchés Publics

4- Liste de sujets

- 1) Lutte contre la corruption dans les marchés publics et efficacité des dépenses publiques ;
Analyse des rôles, actions et moyens d'actions, des institutions concernées et leur impact sur l'efficacité des dépenses publiques ;
- 2) Le rôle des dispositifs de contrôle interne dans la prévention de la corruption ;
Analyse des mécanismes internes à l'administration pour garantir des pratiques éthiques et limiter les risques d'abus.
- 3) Responsabilité éthique des acteurs publics et privés dans la commande publique
« Réflexion sur les devoirs et obligations morales des agents publics, fournisseurs et contractants. »
- 4) Transparence et accès à l'information dans les procédures de passation
« Comment la transparence des appels d'offres contribue à renforcer la confiance et à prévenir les irrégularités. »
- 5) Outils numériques et traçabilité des marchés publics : leviers pour l'intégrité
« Étude des solutions technologiques (e-procurement, bases de données ouvertes) pour limiter les pratiques frauduleuses. »
- 6) Les conflits d'intérêts dans les marchés publics : identification et gestion
Examen des situations de conflit d'intérêts et des stratégies pour les prévenir ou les encadrer.
- 7) Le coût de l'inefficacité éthique : impact de la corruption sur les finances publiques
« Analyse des pertes économiques et sociales dues aux pratiques non éthiques dans l'attribution ou l'exécution des marchés. »
- 8) Formation, sensibilisation et culture éthique dans les institutions contractantes
« Rôle de l'éducation et de la formation dans le développement d'une culture de l'intégrité.
- 9) Normes internationales et bonnes pratiques en matière d'éthique dans les marchés publics
« Étude comparative des cadres normatifs (OCDE, UNCAC, Banque mondiale, etc.) et de leur application locale. »
- 10) L'alerte éthique et la protection des lanceurs d'alerte dans la commande publique



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Primature/Primati

Commission Nationale des Marchés Publics

« Mécanismes de signalement des irrégularités et protection des personnes dénonçant des faits graves. »

11) **Éthique et intégrité dans la sous-traitance des marchés publics**

« Réflexion sur les risques éthiques liés à la chaîne d'exécution des marchés, notamment au niveau des sous-traitants. »

5- Modalités de participation

Tout intéressé au concours doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1) Être en dernière année de licence ou en instance de préparation du mémoire de licence ;
- 2) Ne pas dépasser l'âge de 27 ans ;
- 3) Fournir la preuve de participation à un cours ou séminaire en marché public ;
- 4) Remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- 5) Participer au séminaire d'intégration ;
- 6) Signer le formulaire d'engagement.

6- Présentation des textes

La présentation des textes doit respecter les normes scientifiques en vigueur pour la rédaction des mémoires et celles prônées par l'UEH.

Les textes retenus seront révisés par un comité pour être par la suite publiés selon les moyens disponibles.

7- La transmission des textes

Les textes doivent être envoyés sous pli cacheté avec au verso de l'enveloppe les informations sur le candidat : Prénom et nom ; adresse, tel, niveau d'études, institution

Eu égard aux modalités de participation précédemment évoquées, les textes s'accompagneront :

- 1) **D'une page de couverture mentionnant les nom et prénom du participant, son âge, son sexe, son domaine d'études, son niveau d'études, l'université dans laquelle il suit son cursus et le thème du concours;**
- 2) **L'avant-projet ;**
- 3) **En annexe (documents scannés), le participant présentera son extrait des archives ou son acte de naissance, sa carte d'identification nationale unique (CINU), une attestation justifiant son niveau d'études, une déclaration sur l'honneur de ne pas détenir de diplôme équivalent ou supérieur au diplôme de licence.**



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Primature/Primati
Commission Nationale des Marchés Publics

8- Sélection des 10 candidats

Chaque texte sera apprécié, sur un total de 100 points, par un jury mixte composé de trois (3) membres sélectionnés par le comité d'organisation issus des deux (2) institutions. Le jury fonde son appréciation tant sur la forme que le fond.

Les membres du jury s'assureront :

- De la qualification du participant ;
- Du respect des conditions de forme (Introduction, développement et conclusion) du texte soumis ;
- De la cohérence du fond ;

9- Désignation des 10 finalistes du concours

Les dix (10) candidats sélectionnés lors de la première phase permettront la désignation des trois (3) meilleurs candidats et le classement des sept (7) autres après soutenance et évaluation de la CNMP en regard de ses critères. Ces derniers auront le privilège de participer à la phase orale. La phase orale aura lieu au maximum 1 mois après la date marquant les six mois. Une grille d'évaluation critériée sera établie pour faciliter le classement et le choix des lauréats. Les critères suivants seront pris en compte :

- 1) Respect des délais ;
- 2) Qualité du travail écrit ;
- 3) Pertinence (utilité pour le système) ;

10- Soutenances des finalistes du concours

10.1 Préparation à la soutenance : A mi-parcours, sera organisée une 1ère séance de présentation du travail pour pouvoir apprécier l'avancement des travaux et mieux orienter les étudiants vers l'atteinte des objectifs poursuivis. Cette présentation peut avoir un effet direct sur la poursuite du travail de recherche. Après le dépôt des mémoires d'autres séances préparatoires à la soutenance seront organisées avec l'aide des supports powerpoints en vue de supporter leur performance le jour de la soutenance.

10.2 Soutenance proprement dite : La seconde phase du concours est orale et se déroulera dans un local choisi par l'autorité académique sous la direction de laquelle l'étudiant a rédigé son travail.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Primature/Primati

Commission Nationale des Marchés Publics

Elles se dérouleront suivant les principes administratifs et académiques de chaque faculté. Chaque finaliste disposera de cinq (5) minutes pour la présentation de son texte et de cinq (5) minutes d'échange avec le jury sur l'œuvre présentée. Cette présentation ne doit pas être une relecture de sa dissertation.

Le jury appréciera la qualité de la présentation, la cohérence des idées et des moyens de défense du finaliste. À l'issue des échanges, chaque membre du jury lui attribuera une note. La note finale de sa présentation sera la moyenne des notes des membres du jury.

11- Sanction et disqualification

11-1 Tout texte envoyé après la date limite de transmission ne sera pas corrigé.

11-2 L'heure de réception du mail sera considérée comme l'heure de transmission du texte.

11-3 Tout texte ne respectant pas les conditions de forme de présentation standards et prescrites par les institutions universitaires sera écarté. Le participant concerné verra sa note diminuée de 15 points.

11-4 Tout texte plagié ou ne traitant pas le thème du concours sera écarté et le participant concerné sera disqualifié.

11-5 Les finalistes admis à la phase orale qui ne se présentent pas devant le jury conformément au présent règlement seront disqualifiés.

12- Publication des résultats et remise des prix

Le choix des trois premiers lauréats et des sept autres gagnants se fera par la pondération des notes de la soutenance et celle de la satisfaction de la CNMP. La note finale sera attribuée de la manière suivante : 60% pour le texte écrit et 40% pour l'exposé. Une cérémonie de remise de prix sera organisée attribuer les primes aux gagnants.

Le lieu et la date de la cérémonie leur seront communiqués en temps opportun.

13- Frais de concours

Aucun frais n'est imputable à l'étudiant ni à l'inscription, ni pour l'encadrement de son travail. Cependant, les frais relatifs à ses déplacements, l'impression de ses avant-projet et projet de mémoire sont entièrement à sa charge.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Primature/Primati
Commission Nationale des Marchés Publics

14- Chronogramme du concours

1. Notification au Rectorat de l'UEH ;	04 - 08 août 2025
2. Inscription et soumission du sujet et de la problématique	18 aout – 12 sept 2025
3. Constitution du comité de sélection ;	11 aout – 15 aout 2025
4. Lancement et séminaire de mise à niveau sur les marchés publics, l'éthique et l'intégrité ;	16-17septembre 2025
5. Rédaction des avant-projets	23 septembre 2025 – 09 octobre 2025
6. Réception des avant-projets ;	14 octobre 2025
7. Sélection des avant-projets ;	23 octobre - 07 novembre 2025
8. Publication de la liste des dix (10) sélectionnés ;	14 novembre 2025
9. Choix des encadrants par les facultés respectives ;	Septembre - Octobre 2025
10. Encadrement des travaux ;	24 novembre – 24 mai 2026
11. Présentation à mi-parcours des travaux ;	27 février 2026
12. Soumission des mémoires ;	29 mai 2026
13. Soutenances ;	25 juin 2026
14. Attribution des primes.	25 juin 2026

1- NATURE DES PRIMES

1^{ère} place :

150 000 gourdes + Ouvrages sur les marchés publics + Stage de 3 mois à la CNMP

2^{ème} place :

125 000 gourdes + Ouvrages sur les marchés publics + Stage de 3 mois à la CNMP

3^{ème} place :

100 000 gourdes + Ouvrages sur les marchés publics + Stage de 3 mois à la CNMP

4^{ème} – 10^{ème} place



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Primature/Primati
Commission Nationale des Marchés Publics

Prime de consolation

50 000 gourdes + Stage de 3 mois à la CNMP

2- MODIFICATION ET ANNULATION DU CONCOURS

Le concours peut être annulé par l'organisateur. Il peut être également annulé au cas où aucun des textes ne répond aux exigences minimales de recherches et du concours. L'organisateur notifiera sa décision d'annulation au public et les motifs de celle-ci.

3- CONTACT :

Pour toutes précisions relatives au concours, appelez-le + 509 3996 2729.

Pour le comité :

La Commission Nationale des Marchés Publics